



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2014

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE DU 19.10.2012 « HALTE AUX PRIVILÈGES FISCAUX DES MILLIONNAIRES (ABOLITION DES FORFAITS FISCAUX) »	59.2% NON
INITIATIVE POPULAIRE DU 02.11.2012 « HALTE À LA SURPOPULATION – OUI À LA PRÉSERVATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (ECOPOP) »	74.1% NON
INITIATIVE POPULAIRE DU 20.03.2013 « SAUVEZ L'OR DE LA SUISSE (INITIATIVE SUR L'OR) »	77.3% NON
PARTICIPATION	49.4%



PASCAL SCIARINI, ALESSANDRO NAI ET SIMON LANZ

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Genève.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Prof. Dr. Pascal Sciarini
Analyses/commentaires: Dr. Alessandro Nai, Simon Lanz

gfs.bern

Responsable du projet: Claude Longchamp
Direction du projet: Martina Imfeld
Secrétariat: Johanna Lea Schwab
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Salvatore Petrone
Support CATI: Pina Zimmermann
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

Traduction

Piero Carlucci, Régine Finck

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2014) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Simon Lanz, Alessandro Nai, Pascal Sciarini (2014): analyse de la votation fédérale du 30 novembre 2014, gfs.bern et Université de Genève.

D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 30.11.2014	4
1. IMPORTANCE ACCORDEE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	10
1.1 Importance accordée à l'objet	10
1.2 Participation	11
1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix	15
2. INITIATIVE POPULAIRE POUR L'ABOLITION DES FORAITS FISCAUX	17
2.1 Situation initiale	17
2.2 Profil du vote	18
2.3 Perception de l'objet	21
2.4 Motifs du choix	22
2.5 Arguments « pour » et « contre »	23
3. INITIATIVE POPULAIRE ECOPOP	25
3.1 Situation initiale	25
3.2 Profil du vote	26
3.3 Perception de l'objet	30
3.4 Motifs du choix	31
3.5 Arguments « pour » et « contre »	33
3.6 Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et poursuite des accords bilatéraux	35
4. INITIATIVE POPULAIRE SUR L'OR	40
4.1 Situation initiale	40
4.2 Profil du vote	40
4.3 Perception de l'objet	45
4.4 Motifs du choix	45
4.5 Arguments « pour » et « contre »	47
5. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	49

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 30.11.2014

Le 30 novembre 2014, trois initiatives populaires ont été soumises au vote du peuple suisse et des cantons : l'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires » (abolition des forfaits fiscaux), l'initiative « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles » (Ecopop), et l'initiative « Sauvez l'or de la Suisse » (Initiative sur l'or). Les trois initiatives ont été refusées, mais dans des proportions variables. L'initiative Ecopop a été rejetée par 74.1% et l'initiative sur l'or par 77.3% des votants. L'initiative contre les forfaits fiscaux a réalisé un score plus honorable : elle a été acceptée par 40.8% des votants, mais rejetée par tous les cantons sauf un (Schaffhouse). Le taux de participation a atteint 49.4%, soit un niveau plus élevé que la moyenne.

Des trois initiatives populaires soumises au vote le 30 novembre, l'initiative Ecopop a été perçue comme la plus importante – mais moins importante toutefois que l'initiative populaire contre l'immigration de masse du 9 février 2014. La participation au scrutin a été influencée par les facteurs habituels : intérêt pour la politique, âge et niveau de formation. Le taux de participation a été légèrement plus élevé parmi les sympathisants du PS que parmi les sympathisants des autres partis. En comparaison avec le vote du 9 février, on note une moindre mobilisation de la part des sympathisants de l'UDC, tandis que les sympathisants du PS se sont fortement mobilisés lors des deux votes. L'enquête VOX tend ainsi à soutenir la thèse que la moindre mobilisation des électeurs UDC et/ou des personnes qui se situent très à droite, et la forte mobilisation des personnes de la gauche modérée, ont contribué au rejet plus net qu'attendu de l'initiative Ecopop. Le moment de la décision a été relativement similaire pour les trois initiatives. En comparaison avec l'initiative contre l'immigration de masse, l'initiative Ecopop a donné lieu à une décision un peu plus tardive.

Initiative populaire pour l'abolition des forfaits fiscaux

L'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a bénéficié d'un fort soutien parmi les votants situés à la gauche de l'échiquier politique. Environ deux tiers des sympathisants du PS ont accepté l'initiative, alors que les sympathisants des autres partis l'ont tous rejetée. L'initiative a en outre été davantage soutenue par les personnes favorables à l'intervention de l'Etat dans l'économie, à l'absence de différences de revenu, à l'égalité hommes-femmes ou à la protection de l'environnement. Le taux d'acceptation de l'initiative a légèrement augmenté avec l'intérêt pour la politique, mais ce taux reste inférieur à 50% même parmi les personnes les plus intéressées par la politique. Le vote sur l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a été très peu influencé par les caractéristiques sociodémographiques des votants. L'initiative a néanmoins été davantage acceptée par les votants habitant dans une grande ville et par les Alémaniques, ainsi que par les personnes habitant dans un canton ayant abrogé les forfaits fiscaux ou ayant récemment durci les conditions d'accès à ces forfaits.

La volonté de supprimer les inégalités de traitement est le motif évoqué le plus fréquemment par les personnes qui ont soutenu l'initiative. Les autres motivations d'acceptation sont soit très générales, soit soutenues par une petite minorité seulement. Les motivations spontanées de refus de l'initiative sont plus variées. Elles invoquent l'impact négatif sur les recettes fiscales, la crainte d'une perte d'attractivité fiscale de la Suisse, ou encore le fait que l'initiative apporte une mauvaise solution et que la question fiscale doit rester une compétence cantonale.

Même si l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a été rejetée, les trois principaux arguments mis en avant par le comité d'initiative sont soutenus par une majorité au moins relative de votants. L'argument selon lequel l'abolition des forfaits fiscaux « met fin à un système inéquitable qui ne profite qu'aux riches étrangers », qui était au cœur de l'initiative, est plébiscité par les votants Oui mais fortement rejeté par les votants Non. L'idée qu'une règle nationale est nécessaire afin de limiter le tourisme fiscal entre les cantons est reconnue par une forte majorité des personnes qui ont soutenu l'initiative, ainsi que par une grosse moitié des personnes qui l'ont refusée. Même l'argument selon lequel les pertes fiscales liées à l'abolition des forfaits auraient été minimales est plus fréquemment accepté que rejeté.

Les arguments contre l'initiative sur les forfaits fiscaux ont aussi, mais c'est plus logique, convaincu une majorité de votants. L'argument selon lequel les étrangers bénéficiant d'un forfait fiscal contribuent à l'économie suisse, et l'argument selon lequel l'initiative pourrait avoir de graves conséquences pour quelques cantons et communes, sont fortement soutenus par les personnes qui ont voté contre l'initiative, mais aussi par une forte minorité des personnes qui l'ont acceptée. Enfin, l'argument selon lequel la Suisse ne doit pas renoncer à des forfaits fiscaux qui existent aussi dans d'autres pays a été un peu moins bien reçu. Il séduit les personnes ayant refusé l'initiative, mais est contesté par celles qui l'ont acceptée.

Initiative populaire Ecopop

La décision de vote sur l'initiative Ecopop a été moins influencée par les facteurs politiques que la décision de vote sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février. L'acceptation de l'initiative Ecopop est néanmoins plus élevée parmi les personnes qui ne font pas confiance au gouvernement, que parmi celles qui lui font confiance ou qui sont indécises sur ce point. Cependant, même parmi les personnes « méfiantes » le soutien à l'initiative Ecopop n'est pas majoritaire. Le soutien à l'initiative Ecopop varie aussi assez fortement en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite : il augmente de la gauche modérée à l'extrême-droite. A l'exception des sympathisants UDC, les sympathisants des partis gouvernementaux ont très fortement rejeté l'initiative Ecopop. Les sympathisants UDC ont en revanche majoritairement soutenu l'initiative Ecopop, contredisant ainsi la recommandation de vote du parti national. Les personnes sans préférence partisane ont rejeté l'initiative dans une proportion très proche de la moyenne générale. Contrairement au vote sur l'initiative contre l'immigration de masse, les valeurs politiques ont joué un rôle relativement modeste. On note certes un soutien plus élevé à l'initiative parmi les personnes qui

privilégient la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'extérieur, qui souhaitent défendre les traditions, qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers, qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité, ou qui veulent une armée forte. Cependant, le Oui à Ecopop n'est majoritaire dans aucune des catégories précitées. La décision de vote sur l'initiative Ecopop varie encore plus faiblement en fonction des caractéristiques socio-démographiques des votants. Même le niveau de formation n'a guère eu d'effet. Seules les personnes disposant d'un revenu élevé se distinguent par un très fort rejet de l'initiative. Le taux d'acceptation de l'initiative est plus élevé parmi les personnes qui pensent que leur situation économique va se détériorer, que parmi celles qui pensent qu'elle va rester la même ou qu'elle va s'améliorer.

L'initiative Ecopop a essentiellement été perçue comme un instrument de limitation de l'immigration. Les objectifs environnementaux poursuivis par l'initiative ou son volet de contribution à la planification des naissances dans les pays pauvres sont passés largement inaperçus. Ainsi, la volonté de limiter l'immigration et le sentiment qu'il y a assez/trop d'étrangers en Suisse est la principale motivation avancée par les personnes qui ont accepté l'initiative Ecopop. La volonté de limiter/stopper la croissance de la population apparaît plus secondaire. En troisième lieu, une petite proportion des partisans d'Ecopop a voulu confirmer son soutien à l'initiative contre l'immigration de masse et maintenir la pression sur le Conseil fédéral. Parmi les personnes qui ont rejeté l'initiative, la volonté de s'opposer à la limitation (supplémentaire) de l'immigration, de soigner l'ouverture de la Suisse et de contrer une initiative jugée xénophobe constitue la principale motivation du vote. Les considérations de nature économique et la nécessité de pouvoir recourir à la main d'œuvre étrangère ont également joué un rôle important. En revanche, les conséquences de l'initiative pour les accords bilatéraux avec l'UE n'ont pas eu un grand poids.

Deux des trois arguments en faveur de l'initiative Ecopop soumis à l'évaluation des répondants recueillent un taux de soutien sensiblement supérieur à l'initiative elle-même. Ainsi, une (courte) majorité de votants est d'accord que «l'immigration incontrôlée conduit au surpeuplement et nuit à l'environnement». Même si le peuple suisse a sèchement rejeté l'initiative Ecopop, il continue de percevoir de manière critique les effets de l'immigration. Ceci se manifeste aussi dans les évaluations des trois arguments contre l'initiative Ecopop, qui recueillent certes un soutien majoritaire, mais nettement inférieur au taux de rejet de l'initiative. L'argument économique, selon lequel «fixer un taux d'immigration bas et rigide aggravera la pénurie de main d'œuvre et pénalisera l'économie», est celui qui rencontre le plus d'écho. De même, l'argument de l'UDC selon lequel «Après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires» est largement soutenu. En revanche, l'argument selon lequel «vouloir contrôler l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne» divise fortement les votants et suscite une indécision assez élevée.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et accords bilatéraux

Une analyse basée sur des questions supplémentaires montre d'une part qu'une proportion assez élevée des personnes (environ une sur deux) qui avaient accepté l'initiative sur l'immigration de masse ont refusé l'initiative Ecopop. Ce vote différencié se manifeste en particulier parmi les sympathisants des partis de droite. D'autre part, une nette majorité des personnes interrogées accordent plus d'importance à la poursuite de la voie bilatérale qu'à la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Un tiers des personnes qui ont accepté l'initiative contre l'immigration de masse considèrent néanmoins qu'il est plus important de maintenir les accords bilatéraux, plutôt que de mettre en œuvre cette initiative. Les sympathisants UDC se démarquent des autres répondants sur ce point : la grande majorité des sympathisants UDC a voté pour l'initiative contre l'immigration de masse et accorde plus d'importance à sa mise en œuvre qu'aux accords bilatéraux. Parmi les autres répondants, une majorité relative (sympathisants PDC, personnes sans préférence partisane) voire absolue (sympathisants PS et PLR) a voté contre l'initiative sur l'immigration de masse et accorde la priorité au maintien des accords bilatéraux.

Ces résultats sont favorables aux accords bilatéraux, mais ils sont à considérer avec prudence. A ce stade une question purement prospective comme celle que nous avons posée mesure seulement une prédisposition – et pas un comportement. Bien que l'idée qu'il faudra peut-être faire un jour un choix entre la mise œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et la poursuite de la voie bilatérale ait déjà été évoquée, un véritable débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Les attitudes des Suisses et des Suissesses vont donc encore forcément évoluer, aussi en fonction du contenu exact du choix qui leur sera soumis.

Initiative sur l'or

L'initiative sur l'or a été fortement rejetée par les sympathisants du PS, du PDC et du PLR, ainsi que par les personnes qui ne se sentent proches d'aucun parti. En revanche, la moitié des sympathisants de l'UDC ont accepté l'initiative, à l'encontre de la recommandation de vote du parti national mais en conformité avec les 20 sections cantonales UDC dont le mot d'ordre a dévié de celui du parti national. Le soutien à l'initiative augmente graduellement lorsque l'on se déplace de la gauche modérée à l'extrême droite, et il est également élevé parmi les votants qui défendent les traditions, la fermeture de la Suisse et une armée forte, ou qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers. Enfin, le Oui à l'initiative sur l'or est sensiblement plus élevé parmi les personnes qui ne font pas confiance au gouvernement. Les variables sociodémographiques n'ont exercé qu'un effet faible sur la décision de vote. Le Non est néanmoins plus élevé parmi les femmes, les mariés, les personnes avec un revenu aisé et une bonne formation. Les votants habitant dans une grande ville ont aussi plus souvent rejeté l'initiative.

L'initiative sur l'or a posé des problèmes de compréhension aux citoyens : plus d'un tiers des répondants n'ont pas su décrire correctement le contenu de l'initiative. Près de la

moitié des partisans de l'initiative ont justifié leur vote par le fait que l'or est important pour la stabilité de l'économie et la crédibilité de la BNS. Du côté du Non, la motivation la plus fréquemment citée est le refus de restreindre la marge de manœuvre de la BNS, puis la confiance générale placée dans l'institution.

Aucun des arguments du comité d'initiative n'a eu beaucoup d'écho, mais l'argument selon lequel «en cas de crise la sécurité de l'or déposé à l'étranger n'est pas garantie» reçoit un soutien sensiblement plus élevé que celui apporté à l'initiative elle-même. En revanche, l'argument selon lequel «une augmentation des réserves d'or réduira la dépendance vis-à-vis de l'étranger», et celui selon lequel «les réserves d'or augmentent la crédibilité de la BNS» n'ont même pas tellement convaincu les personnes qui ont voté pour l'initiative. Parmi les arguments contre l'initiative, l'idée que «l'augmentation des réserves d'or limite la capacité d'action de la BNS» a le plus convaincu, devant l'argument selon lequel «avec une interdiction de vendre de l'or il serait plus difficile de garantir la stabilité du franc suisse».

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 30 novembre 2014 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 117. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 25 minutes, conduites par 101 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable. Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1504 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques, ménages et personnes dans ces ménages. 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne. Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, la marge d'erreur dans l'échantillon de 1504 est de $\pm 2.6\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là où la taille des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité. En ce qui concerne la participation, la pondération a été effectuée d'après les données réelles de participation du canton du Genève, de la ville de St Gall et d'une sélection de communes du canton du Tessin.

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votants

	Participation (% Oui)	IP Abolition des forfaits fiscaux (% Oui)	IP Ecopop (% Oui)	IP Or de la BNS (% Oui)
Suisse	49.4%	40.8%	25.9%	22.7%
ZH	53.7%	49.1%	24.3%	20.6%
BE	47.2%	43.9%	25.1%	21.6%
LU	50.1%	42.9%	29.6%	24.7%
UR	41.0%	38.4%	30.0%	25.9%
SZ	51.7%	36.0%	34.2%	29.3%
OW	49.5%	33.4%	32.6%	27.8%
NW	50.6%	30.9%	29.2%	24.6%
GL	40.8%	41.5%	30.8%	24.6%
ZG	55.9%	32.6%	24.4%	20.3%
FR	47.6%	36.0%	25.5%	21.3%
SO	47.3%	46.2%	30.4%	23.6%
BS	54.5%	45.1%	23.8%	21.4%
BL	50.3%	46.0%	26.0%	21.7%
SH	67.5%	50.8%	31.8%	28.5%
AR	51.6%	48.0%	30.0%	28.5%
AI	45.1%	35.3%	30.8%	26.0%
SG	48.8%	44.5%	30.4%	27.4%
GR	46.3%	28.8%	22.5%	20.4%
AG	49.3%	43.4%	29.4%	24.0%
TG	46.8%	44.3%	30.9%	27.2%
TI	45.9%	32.0%	36.9%	33.3%
VD	51.8%	31.4%	17.3%	17.0%
VS	53.0%	21.7%	21.3%	21.2%
NE	43.9%	39.5%	21.8%	20.0%
GE	51.1%	31.7%	21.4%	23.5%
JU	40.7%	40.8%	22.8%	19.4%
Source : http://www.admin.ch (résultats provisoires)				

1. IMPORTANCE ACCORDÉE AUX OBJETS, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Le 30 novembre 2014, trois initiatives populaires ont été soumises au vote du peuple suisse et des cantons: l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires» (abolition des forfaits fiscaux), l'initiative «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (Ecopop), et l'initiative «Sauvez l'or de la Suisse» (Initiative sur l'or). Les trois initiatives ont été refusées, mais dans des proportions variables. L'initiative Ecopop et plus encore l'initiative sur l'or ont été sèchement rejetée: la première par 74.1% des votants et tous les cantons, la seconde par 77.3% des votants et tous les cantons. Le rejet très net de l'initiative Ecopop a surpris, notamment en comparaison des sondages réalisés avant le scrutin. L'initiative contre les forfaits fiscaux a réalisé un score plus honorable: elle a été acceptée par 40.8% des votants, mais refusée par tous les cantons sauf un (Schaffhouse).

Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement ont ainsi obtenu gain de cause sur les trois objets soumis au vote le 30 novembre. L'initiative Ecopop a suscité la campagne la plus intense, essentiellement de la part du camp opposé à l'initiative. L'initiative contre les forfaits fiscaux a également donné lieu à une campagne assez intense, tandis que l'initiative sur l'or est passée largement inaperçue. Le taux de participation s'est élevé à 49.4%.

1.1 Importance accordée à l'objet

Des trois initiatives populaires soumises au vote le 30 novembre, l'initiative Ecopop a été perçue comme la plus importante par les personnes interrogées dans l'enquête VOX, que ce soit «pour le pays» ou «pour soi-même». Sur une échelle de 0 («sans importance») à 10 («très grande importance»), l'initiative Ecopop obtient un score de 7.6 en ce qui concerne l'importance perçue «pour le pays» et de 5.7 en ce qui concerne l'importance perçue «pour soi-même». Ce score est supérieur à la moyenne des réponses à cette question pour la période 2006–2012 (6.5 et 5.1, respectivement), mais nettement inférieur à l'importance perçue de l'initiative contre l'immigration de masse de février 2014, en particulier en ce qui concerne l'importance «pour soi-même». En comparaison, les deux autres initiatives soumises au vote le 30 novembre ont été perçues comme sensiblement moins importantes, mais leur importance est néanmoins proche de la moyenne 2006–2012 précitée.

Tableau 1.1: Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet en pourcent des répondants*

Importance pour...	IP Abolition des forfaits fiscaux (%)		IP Ecopop (%)		IP Or de la BNS (%)	
	le pays	soi-même	le pays	soi-même	le pays	soi-même
Très faible (0, 1)	4	15	4	13	5	22
Faible (2-4)	10	29	6	21	13	27
Moyenne (5)	16	19	8	13	16	17
Elevée (6-8)	52	29	45	31	50	24
Très élevée (9, 10)	18	9	38	23	17	10
Moyenne arithmétique (n)	6.6 (1415)	4.7 (1451)	7.6 (1440)	5.7 (1452)	6.4 (1397)	4.5 (1434)

* Données pondérées selon la langue.
© Université de Genève / gfs.bern : Analyse VOX de la votation fédérale du 30.11.2014.

1.2 Participation

Le 30 novembre 2014, la participation s'est élevée à 49.9%, soit un niveau supérieur à la moyenne des deux dernières décennies (44%). Ce taux reste néanmoins nettement inférieur à celui enregistré le 9 février (55.8%), et ceci en dépit du fait que la campagne précédant le scrutin a été assez intense.

La participation au scrutin a été influencée par les facteurs sociodémographiques usuels (tableau 1.2). Premièrement, la participation augmente sensiblement avec l'âge, de 32% parmi les personnes âgées de 18 à 29 ans à 65% parmi les personnes âgées de 70 ans et plus. L'effet de l'âge se manifeste aussi dans les différences de participation selon l'état civil: le fait que la participation soit plus faible parmi les célibataires que parmi les autres classes d'état civil est avant tout dû au fait que les jeunes sont surreprésentés parmi les célibataires. Deuxièmement, la participation augmente globalement avec le niveau de formation et avec le niveau de revenu. La tendance qui s'était exprimée lors du vote du 9 février 2014, à savoir une mobilisation inhabituelle des personnes disposant d'un niveau de formation élémentaire ou d'un niveau de revenu très bas, ne s'est pas manifestée le 30 novembre. Troisièmement, la participation varie également en fonction de la perception de la situation économique personnelle: elle est la plus élevée parmi les personnes qui jugent que leur situation est «très bonne» (65%) et la plus faible parmi les personnes qui jugent que leur situation est «passable» ou «mauvaise» (42%). Enfin, notons que les hommes ont légèrement plus participé que les femmes, mais la différence est tout juste significative d'un point de vue statistique. La différence de participation entre hommes et femmes disparaît même complètement dans une analyse multivariée, c'est-à-dire une analyse qui évalue l'effet de plusieurs facteurs simultanément. Il en va de même de l'effet de l'état civil. En revanche, les autres facteurs précités (âge, niveau de formation, niveau de revenu, perception de la situation économique actuelle) conservent tous une influence significative sur la participation dans une telle analyse multivariée.

Comme toujours, l'intérêt pour la politique a été le principal moteur de la participation : 86% des personnes se déclarant « très intéressées » par la politique ont participé, contre seulement 7% des personnes « pas du tout » intéressées. Parmi les sympathisants des partis gouvernementaux, le taux de participation a été assez similaire d'un parti à l'autre, mais néanmoins légèrement plus élevé parmi les sympathisants du PS (55%). Le taux de participation des sympathisants de l'UDC (44%) est légèrement inférieur à la moyenne, mais à peine inférieur à celui des sympathisants du PDC ou du PLR. La participation a aussi été proche de la moyenne parmi les votants sans préférence partisane.

La participation varie un peu plus fortement en fonction de l'orientation idéologique, mesurée par l'auto-positionnement sur une échelle gauche-droite de 0 (extrême gauche) à 10 (extrême droite) : la mobilisation a été la plus forte parmi les personnes qui se positionnent à la gauche modérée (positions 3 et 4, 74%) ou à la droite modérée (positions 6 et 7, 64%) ; les personnes qui se positionnent aux pôles gauche (positions 0 à 2) et droite (positions 8 à 10) ont comparativement moins participé (51%) ; on enregistre la participation la plus faible parmi les (nombreuses) personnes qui se positionnent au centre de l'axe gauche-droite (position 5, 40% de participation).

En comparaison avec le vote du 9 février sur l'initiative contre l'immigration de masse, on note tout d'abord une moindre mobilisation de la part des sympathisants UDC, dont le taux de participation était de 11 points de pourcentage supérieur à la moyenne le 9 février, mais de 6 points de pourcentage inférieur à la moyenne le 30 novembre. Il en va de même pour le PLR (+10 points de pourcentage par rapport à la moyenne le 9 février, très proche de la moyenne le 30 novembre). Les sympathisants du PDC, qui s'étaient distingués par une participation sensiblement moins élevée que celle des autres partis gouvernementaux le 9 février, ne présentent pas une telle différence le 30 novembre. De leur côté, les sympathisants du PS se sont fortement mobilisés lors des deux votes (+10 points de pourcentage par rapport à la moyenne le 9 février, +5 points de pourcentage le 30 novembre). Enfin, les personnes sans préférence partisane se sont autant mobilisées le 30 novembre que le 9 février (46% de participation). En « comparaison relative », ce groupe est donc le seul qui ne présente pas de baisse de participation d'un vote à l'autre (taux de participation inférieur de 10 points de pourcentage par rapport à la moyenne le 9 février, mais de seulement 3 points de pourcentage le 30 novembre).

De même, si on compare le niveau de participation aux scrutins du 9 février et du 30 novembre en fonction de l'auto-positionnement gauche-droite, on constate que le recul le plus marqué de participation concerne les personnes qui se positionnent le plus à droite de l'axe : leur taux de participation était de 17 points de pourcentage supérieur à la moyenne le 9 février, contre seulement 1 point de pourcentage le 30 novembre. À l'inverse, les personnes qui se situent à la gauche modérée de l'axe gauche-droite se sont fortement mobilisées le 30 novembre : alors que leur taux de participation était de 14 points de pourcentage supérieur à la moyenne le 9 février, le différentiel est de 24 points de pourcentage le 30 novembre.

En résumé, nos résultats soutiennent la thèse d'une moindre mobilisation de la part des électeurs UDC et plus généralement des personnes porteuses de valeurs conservatrices et/ou les plus à droite idéologiquement, et d'une forte mobilisation des personnes de la gauche modérée en général et des sympathisants socialistes en particulier.¹ Ces différences de mobilisation ont contribué au rejet plus net qu'attendu de l'initiative Epopop.

Enfin, notons encore que contrairement à ce qui s'était passé le 9 février, les personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ne se sont pas plus fortement mobilisées que les autres lors du scrutin du 30 novembre.

Tableau 1.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pourcent des répondants*

Caractéristiques/catégories	Participation (%)	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	49.9	1488	
Sexe			V=.05*
Homme	53	687	
Femme	48	802	
Age			V=.25***
18 à 29 ans	32	245	
30 à 39 ans	38	233	
40 à 49 ans	44	239	
50 à 59 ans	54	252	
60 à 69 ans	64	293	
70 ans et plus	65	225	
Etat civil			V=.12***
Célibataire	39	298	
Marié/concubin	53	944	
Divorcé	56	102	
Veuf	47	124	
Niveau de formation			V=.28***
Ecole obligatoire	[48]	[46]	
Apprentissage/école professionnelle	40	552	
Formation professionnelle supérieure	49	173	
Maturité/Etudes pédagogiques	33	198	
Ecole spécialisée/Ecole technique supérieure	57	138	
HES/Uni/EPF	72	369	

¹ Voir notamment Moser, Peter, Von der MEI zum Epopop-Nein. Eine Analyse der Zürcher Resultate des Urnengangs vom 30.11.2014. Statistik.info 2014/05. Kanton Zürich, Statistisches Amt (http://www.statistik.zh.ch/dam/justiz_innern/statistik/Publikationen/statistik_info/si_2014_05_analyse_ecopop_nov_2014.pdf).

Caractéristiques/catégories	Participation (%)	n	Coefficient de corrélation ^a
Revenu			V=-.23*
Moins de 3'000.-	36	97	
3'000 à 5'000.-	40	339	
5'000.- à 7'000.-	47	385	
7'000.- à 9'000.-	60	196	
9'000.- à 11'000.-	60	135	
Plus de 11'000.-	73	146	
Perception de la situation économique actuelle			V=.14***
Très bonne	65	236	
Bonne	49	933	
Passable/mauvaise	42	305	
Intérêt pour la politique			V=-.63***
Pas du tout intéressé	7	137	
Peu intéressé	12	428	
Assez intéressé	67	587	
Très intéressé	86	332	
Sympathie partisane			V=.12*
PS - Parti socialiste	55	274	
PDC - Parti démocrate-chrétien	46	126	
PLR - Parti libéral radical	49	227	
UDC - Union démocratique du centre	44	241	
PBD - Parti Bourgeois-Démocratique	(54)	(41)	
Les Verts	(44)	(50)	
Verts libéraux	(66)	(44)	
Autre parti	63	83	
Aucun parti	46	346	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.24***
Extrême gauche	51	200	
Gauche	74	187	
Centre	40	518	
Droite	62	237	
Extrême droite	51	199	
Confiance au gouvernement			V=.09**
Confiant	54	807	
Ni confiant ni méfiant	51	192	
Méfiant	62	498	
* Données pondérées selon la participation.			
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. «Données méthodologiques».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

1.3 Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Les réponses à la question relative au moment de la décision sont relativement similaires d'une initiative à l'autre. Dans les trois cas, entre un quart et un tiers des répondants indiquent que leur décision était « claire dès le début » et seulement 10% d'entre eux indiquent avoir pris leur décision au cours de la dernière semaine précédant le scrutin. En comparaison avec l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014, l'initiative Ecopop a néanmoins donné lieu à une décision plus tardive. Selon l'analyse VOX du 9 février, pour près de la moitié des votants le choix était clair « dès le début ». La proportion correspondante est seulement d'un quart dans le cas de l'initiative Ecopop. En revanche, la part des votants qui se sont décidés au cours de la dernière semaine est similaire pour les deux initiatives (environ 10%).

L'ampleur du rejet de l'initiative Ecopop a surpris, aussi en comparaison des sondages d'opinion réalisés deux ou trois semaines avant le scrutin. On pourrait donc penser qu'une dynamique favorable au Non s'est développée au cours des dernières semaines de campagne. Cependant, les résultats de l'enquête VOX ne montrent pas une telle dynamique. Parmi les personnes qui ont participé, l'analyse du vote selon le moment de la décision met plutôt en évidence une dynamique légèrement favorable au Oui : le Non est très fortement majoritaire parmi les votants pour qui le choix était « clair dès le début » (81%) et parmi les votants qui déclarent s'être décidés entre 3 et 6 semaines avant le vote (76%), et moins élevé parmi les votants qui se sont décidés entre 1 et 2 semaines avant le vote (68%) ou durant la dernière semaine (64%). Notons que cette dynamique vaut pour les Alémaniques et les Tessinois, mais pas pour les Romands, parmi lesquels le Non à l'initiative est resté relativement stable quel que soit le moment de la décision.

Un trend similaire vaut aussi pour l'initiative sur l'or : le pourcentage de Non est très élevé parmi les personnes pour qui le choix était « clair dès le début » (81%) et parmi les personnes qui se sont décidées entre 3 et 6 semaines avant le vote (84%), et moins élevé parmi les personnes qui se sont décidées entre 1 et 2 semaines avant le vote (71%) et durant la dernière semaine (68%). En revanche, comme c'est souvent le cas pour les initiatives de gauche, une dynamique en faveur du Non se manifeste clairement en ce qui concerne l'initiative contre les forfaits fiscaux : le pourcentage de Non augmente de 48% parmi les personnes pour qui le choix était « clair dès le début » à 63-64% parmi les personnes qui se sont décidées entre 1 et 6 semaines avant le vote et à 71% parmi les personnes qui se sont déclarées au cours de la dernière semaine.

Pour les trois objets – et singulièrement pour l'initiative populaire pour l'abolition des forfaits fiscaux – une forte majorité de votants indiquent que leur décision a été « plutôt facile à prendre ». En ce qui concerne l'initiative Ecopop, le niveau de difficulté perçue est très similaire à celui mesuré à l'occasion de l'initiative contre l'immigration de masse de février dernier.

Tableau 1.3 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pour cent des votants*

	IP Abolition des forfaits fiscaux (%)	IP Ecopop (%)	IP Or de la BNS (%)
Moment de la décision			
Clair dès le début	29	30	24
3 à 6 semaines avant la votation	30	28	30
1 à 2 semaines avant la votation	32	32	35
Dans la dernière semaine avant la votation	8	10	12
Difficulté de la décision			
Plutôt facile	81	77	71
Plutôt difficile	18	21	27
Indécis, ne sait pas	1	2	3

* Participants uniquement (N = 1027 à 1061), données pondérées selon le résultat du vote concerné.
© Université de Genève / gfs.bern : Analyse VOX de la votation fédérale du 30.11.2014.

2. INITIATIVE POPULAIRE POUR L'ABOLITION DES FORFAITS FISCAUX

2.1 Situation initiale

L'initiative populaire «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» visait à supprimer l'imposition fiscale forfaitaire d'après les dépenses dont bénéficient en Suisse quelques 5600² ressortissants étrangers qui n'exercent aucune activité lucrative dans le pays. Concrètement, le texte de l'initiative visait à inscrire dans la Constitution fédérale un nouvel article (Art. 127, al. 2bis) selon lequel «les privilèges fiscaux pour les personnes physiques sont illicites. L'imposition d'après la dépense est interdite».

Lancée par le Comité pour l'abolition des forfaits fiscaux, l'initiative a été déposée en octobre 2012. Elle visait, selon ce comité, à remédier à l'injustice fiscale existant entre Suisses et (riches) ressortissants étrangers. Les forfaits fiscaux ont récemment été abrogés par cinq cantons (ZH, AR, SH, BS et BL), et dans cinq autres cantons les conditions donnant droit à l'imposition forfaitaire ont été durcies (AI, BE, LU, SG, TG). Selon les partisans de l'initiative, les recettes fiscales dans les cantons ayant abrogé le système de forfaits fiscaux sont globalement restées stables, même en tenant compte du départ de quelques contribuables fortunés.

Les opposants au texte, autorités fédérales en tête, ont surtout fait valoir dans leur argumentaire les conséquences financières potentiellement négatives en cas d'acceptation de l'initiative. Les milieux économiques ont argumenté contre le texte en mettant en avant les risques pour l'attractivité fiscale du pays et en rappelant que les bénéficiaires des forfaits fiscaux contribuent, par leur consommation, à faire marcher l'économie. Les autorités fédérales ont aussi rappelé qu'une révision de l'imposition forfaitaire d'après les dépenses a été adoptée en 2012. Entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2016, cette révision prévoit notamment un durcissement des conditions d'accès à l'imposition forfaitaire d'après les dépenses (forfait fiscal). Pour les partisans de l'initiative, ce durcissement ne répondait pas à la question fondamentale du privilège pour les ressortissants étrangers et à l'inégalité de traitement qui en résulte.

Le Conseil national s'est prononcé pour le refus de l'initiative (119 voix contre 59, 2 abstentions), de même que le Conseil des Etats (30 voix contre 9, 3 abstentions). L'initiative populaire était soutenue par les milieux syndicaux, la gauche (PS, les Verts en tête), mais aussi par les Démocrates Suisses. Elle a été combattue par les partis de la droite bourgeoise (PLR, PDC, PBD), l'UDC, les principales organisations patronales et économiques et quelques organisations sectorielles (Hotelleriesuisse, Gastrosuisse).

² Données de 2012, voir Brochure officielle du Conseil fédéral.

Les sondages pré-votation ont mesuré une diminution du soutien à l'initiative au fil des dernières semaines. L'initiative populaire a été rejetée le 30 novembre 2014 par 59.2% des votants et l'ensemble des cantons à l'exception de Schaffhouse, où l'abolition des forfaits fiscaux avait déjà été décidée au niveau cantonal.

2.2 Profil du vote

L'initiative populaire pour l'abolition des forfaits fiscaux a trouvé un plus fort soutien parmi les votants à gauche de l'échiquier politique (tableau 2.1). Elle a été fortement soutenue parmi les votants se positionnant à l'extrême gauche (69%) et à gauche (65%), alors que tous les autres votants, du centre jusqu'à l'extrême droite, l'ont sèchement refusée. De même, si environ deux tiers des sympathisants PS ont soutenu l'initiative, les sympathisants des autres partis l'ont rejetée; le très fort taux de soutien parmi les sympathisants verts doit être interprété avec prudence vu le faible nombre de répondants ayant déclaré une proximité avec ce parti. Fait assez intéressant, le taux d'acceptation de l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux est deux fois plus important parmi les sympathisants UDC (35%, en cela partiellement en porte-à-faux avec les consignes du parti) que parmi les votants proches du PLR (17%); ces derniers ont peut-être été plus sensibles aux risques de perte d'attractivité (fiscale) de la Suisse en cas d'acceptation de l'initiative. Enfin, les répondants se déclarant proches d'aucun parti ont accepté l'initiative dans des proportions très similaires à la moyenne nationale.

Le taux d'acceptation de l'initiative a légèrement augmenté avec l'intérêt pour la politique, même si toutes les catégories d'intérêt l'ont rejetée. Les valeurs des répondants ont aussi joué un rôle important dans le choix de vote. L'initiative populaire a été acceptée par les personnes moins sensibles à l'ordre et à la sécurité (59%), soutenant un rôle plus accru de l'Etat face à la concurrence (62%), défendant la lutte contre les différences de revenu (62%), soutenant une promotion active de l'égalité hommes-femmes (53%) et accordant plus d'importance à la protection de l'environnement qu'au bien-être économique (53%). Habituellement, l'effet des valeurs se superpose à celui du positionnement idéologique (axe gauche-droite, voir sympathie partisane). En d'autres termes, l'effet des valeurs sur le choix de vote devrait être fortement réduit en tenant constant le positionnement idéologique des votants. Une analyse multivariée montre que tel n'a pas été le cas en ce qui concerne le vote sur l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux: l'effet des valeurs sur le choix de vote reste significatif même sous contrôle du profil idéologique des votants. Ceci montre que l'effet des valeurs, dans ce cas précis, n'est pas entièrement lié au fait que les votants se situant à gauche soutiennent aussi plus facilement des valeurs progressistes.

Tableau 2.1 : IP Abolition des forfaits fiscaux – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.2	976	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.39***
Extrême-gauche	69	143	
Gauche	65	190	
Centre	28	270	
Droite	27	195	
Extrême-droite	25	126	
Sympathie pour un parti			V=.38***
PS – Parti socialiste	65	215	
PDC – Parti démocrate-chrétien	23	71	
PLR – Parti libéral radical	17	141	
UDC – Union démocratique du centre	35	148	
PBD – Parti Bourgeois Démocratique	[39]	[33]	
Les Verts	[94]	[34]	
Verts libéraux	[45]	[38]	
Autre parti	33	61	
Aucun parti	40	200	
Intérêt pour la politique			V=.14***
Très intéressés	48	392	
Assez intéressé	37	514	
Pas vraiment intéressé	36	59	
Pas du tout intéressé	[0]	[9]	
Valeur: Etat vs. concurrence			V=.25***
Plus d'Etat	62	160	
Valeurs mixtes	48	316	
Plus de concurrence	30	463	
Valeur: Différences de revenu			V=.30***
Pour de grandes différences de revenu	23	168	
Valeurs mixtes	36	480	
Pas de différences de revenu	62	292	
Valeur: Promotion de l'égalité hommes-femmes			V=.19***
Pour une promotion active	53	383	
Valeurs mixtes	33	186	
Pas de promotion active	35	388	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Valeur : Environnement vs. économie			V=.23***
Pour une protection de l'environnement	53	423	
Valeurs mixtes	34	450	
Pour le bien-être économique	23	84	
* Données pondérées selon le résultat du vote. ^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

La décision de vote sur l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a été très peu influencée par les caractéristiques sociodémographiques des votants (tableau 2.2). La décision ne varie guère selon l'âge, le sexe, le niveau de formation, le revenu ou l'état civil. Seuls le lieu de résidence et la langue ont un effet statistiquement significatif sur le choix, et cet effet est faible. L'initiative a été acceptée plus facilement parmi les votants habitant dans une grande ville (52%, contre 38% parmi les habitants de la campagne), et de manière plus importante parmi les Alémaniques (44%, contre 32% parmi les Romands et les Tessinois).

Les différences de dispositions cantonales ont également joué un rôle : dans les cantons qui avaient déjà abrogé les forfaits fiscaux (ZH, AR, SH, BS et BL) et dans les cantons qui ont récemment durci les conditions d'accès à ces forfaits (AI, BE, LU, SG, TG), le taux d'acceptation de l'initiative a été plus élevé que dans les autres cantons.

Tableau 2.2 : IP Abolition des forfaits fiscaux – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	41.2	976	
Lieu de résidence			V=.13***
Grande ville	52	274	
Ville moyenne/petite	37	448	
Campagne	38	254	
Langue			V=.11**
Alémaniques	44	529	
Romands	32	254	
Tessinois	32	165	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Situation cantonale préalable			V=.10**
Forfaits fiscaux abolis (5 cantons)	46	274	
Conditions d'accès durcies (5 cantons)	45	263	
Pas de dispositions spécifiques (16 cantons)	36	439	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

2.3 Perception de l'objet

Invités à décrire le contenu de l'initiative, 35% des répondants (et 45% des votants) ont à juste titre mentionné que celle-ci voulait abolir les forfaits fiscaux. Un autre groupe (environ 10% des répondants et des votants) a indiqué que l'initiative concernait l'imposition forfaitaire pour les (riches) étrangers, mais sans signaler qu'il s'agissait d'abroger cet outil fiscal. En troisième lieu, 13% des répondants ont mis en avant des enjeux de justice sociale et fiscale (sans surprise, il s'agit en majorité de personnes qui ont accepté l'initiative). Environ 40% des répondants (25% des votants) n'ont pas décrit correctement l'objet.

Tableau 2.3: IP Abolition des forfaits fiscaux – Perception des contenus, en pourcent des répondants (première mention uniquement)

Perception*	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Abolition des forfaits fiscaux	35	529	46	343	25	186
Imposition fiscale forfaitaire pour (riches) étrangers	8	113	11	80	5	33
Justice sociale/fiscale, abolition des injustices	13	195	13	100	12	91
Uniformisation de la réglementation au niveau national	3	43	4	30	1	9
Réponses générales ou erronées, autres réponses	15	222	17	127	13	94
Ne sait pas, pas de réponse	26	394	8	63	44	331
Total	100	1496	100	742	100	746
* Données pondérées selon la participation.						
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.						

2.4 Motifs du choix

La suppression des inégalités de traitement entre Suisses et (riches) étrangers constitue de loin le motif d'acceptation le plus fréquemment évoqué parmi ceux qui ont accepté l'initiative (tableau 2.4). Ce motif, qui était au cœur de l'argumentaire du comité d'initiative, représente deux tiers des premières motivations avancées spontanément et une part très importante de toutes les mentions cumulées. Les autres motivations d'acceptation sont soit très générales, soit très peu fréquentes.

Les motivations spontanées de refus de l'initiative sont plus variées. 28% des votants ayant refusé l'initiative mettent en avant un impact négatif sur les recettes fiscales, 15% craignent une perte d'attractivité fiscale de la Suisse et la dégradation de sa position de concurrence, et 14% estime que l'initiative propose une mauvaise solution ou que la question fiscale doit rester une compétence cantonale.

**Tableau 2.4: IP Abolition des forfaits fiscaux – Motifs des votants
(plusieurs réponses possibles)***

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions**	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Suppression des inégalités de traitement	66	264	100	402
Abolition des forfaits fiscaux	14	55	21	84
Unification du règlement au niveau national	4	14	12	49
Injustice de traitement par rapport aux contribuables étrangers	1	3	13	51
Place de la Suisse dans le monde, rapport à l'étranger	0	1	9	34
Motivations générales d'acceptation	10	40	17	66
Autres motivations d'acceptation	2	12	7	28
Indécis/pas de réponse	3	11	63	254
Total	100	402	241	970
Personnes qui ont voté Non				
Impact sur les recettes fiscales	28	158	61	348
Place de la Suisse dans le monde, attractivité fiscale/économique	15	85	24	138
Fausse solution, compétence cantonale	14	80	22	125
Avantages des forfaits fiscaux	9	53	27	157
Conséquences économiques	2	14	4	23
Motivations générales de refus	16	91	21	119
Autres raisons de refus	8	48	13	75
Indécis/pas de réponse	8	47	58	333
Total	100	574	230	1320
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
** Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.				

2.5 Arguments «pour» et «contre»

Même si l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux a été rejetée, les trois principaux arguments mis en avant par le comité d'initiative sont soutenus par une majorité au moins relative des votants interrogés dans l'enquête VOX (tableau 2.5). 53% des votants soutiennent l'argument, qui était au cœur de l'initiative, selon lequel l'abolition des forfaits fiscaux « met fin au système inéquitable qui ne profite qu'aux riches étrangers » (43% des votants le rejettent). Toutefois, cet argument a fortement polarisé les votants des deux camps. Il est plébiscité par les personnes qui ont voté pour l'initiative (88% de soutien à l'argument), mais fortement rejeté par les personnes qui ont voté contre (67% de refus de l'argument). L'idée qu'une règle nationale est nécessaire afin de limiter le tourisme fiscal entre les cantons est encore mieux acceptée : 58% des votants la soutiennent. Une telle règle est perçue comme nécessaire par une forte majorité des personnes qui ont accepté l'initiative (76%), ainsi que par près de la moitié des personnes qui l'ont refusée (47%). Même l'argument selon lequel les pertes fiscales liées à l'abolition des forfaits auraient été minimales est plus soutenu que rejeté (47% contre 44%). Cet argument est assez fortement soutenu par les votants qui ont accepté l'initiative (68%), ainsi que par un tiers de ceux qui l'ont refusée.

Comme les arguments en faveur de l'initiative sur les forfaits fiscaux, les arguments contre l'initiative ont convaincu une majorité de votants. Toutefois, ce dernier résultat était plus attendu : dans la mesure où l'initiative a été rejetée, il est logique que les arguments contre l'initiative reçoivent un soutien majoritaire. L'argument selon lequel les étrangers bénéficiant d'un forfait fiscal contribuent à l'économie suisse est plébiscité par les personnes qui ont voté contre l'initiative (83%) et il est aussi soutenu par un gros tiers (36%) des personnes qui ont voté pour. De même, l'idée que l'acceptation de l'initiative populaire pourrait avoir de graves conséquences pour quelques cantons et communes a été largement soutenue par les opposants de l'initiative (75%), ainsi que par une forte minorité de ses partisans (34%). Seul l'argument selon lequel la Suisse ne doit pas renoncer à des forfaits fiscaux qui existent aussi dans d'autres pays a été un peu moins bien reçu. Il séduit une nette majorité des personnes qui ont refusé l'initiative (69%), mais il est contesté par les personnes qui l'ont acceptée (66%).

Tableau 2.5 : IP Abolition des forfaits fiscaux – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votants en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
En abolissant les forfaits fiscaux la Suisse met fin à un système inéquitable qui ne profite qu'aux riches étrangers	Total	53	43	4
	Oui	88	9	3
	Non	29	67	4
Une règle nationale est nécessaire afin de limiter le tourisme fiscal entre les cantons	Total	58	34	8
	Oui	76	18	6
	Non	47	44	9
Les pertes fiscales liées à l'abolition des forfaits seront minimales	Total	47	41	12
	Oui	68	22	10
	Non	32	55	13
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Les étrangers au bénéfice de forfaits fiscaux contribuent avec leurs dépenses à faire marcher l'économie suisse	Total	63	32	5
	Oui	36	59	5
	Non	83	13	4
Les forfaits fiscaux existent aussi dans d'autres pays, la Suisse n'a donc pas à y renoncer	Total	50	38	13
	Oui	22	66	12
	Non	69	20	12
Le départ des contribuables imposés au forfait aura des graves conséquences financières pour quelques cantons et communes	Total	58	30	13
	Oui	34	53	12
	Non	75	13	12
* Données pondérées selon le résultat du vote. Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture : 53% de tous les votants [88% des personnes qui ont voté Oui ; 37% de ceux/celles qui ont voté Non] étaient d'accord avec le premier argument (En abolissant les forfaits fiscaux la Suisse met fin à un système inéquitable qui ne profite qu'aux riches étrangers), 43% [9% des personnes qui ont voté Oui et 67% de ceux/celles qui ont voté Non] l'ont rejeté et 4% [3% ; 4%] n'ont pas pu se décider. n Total des votants qui ont répondu = entre 1024 et 1033 selon l'argument [pondéré]. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.				

3. INITIATIVE POPULAIRE ECOPOP

3.1 Situation initiale

La Suisse a de longue date attiré de nombreux travailleurs étrangers. La mise en œuvre de l'accord sur la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) a renforcé la tendance et a conduit à une forte augmentation de l'immigration, qui a largement contribué à la croissance économique que la Suisse a connu au cours des dernières années. Lancée en été 2011, l'initiative «Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles» (Ecopop) a été déposée le 2 novembre 2012 et soumise au vote le 30 novembre 2014. Après l'initiative UDC «Contre l'immigration de masse», acceptée le 9 février 2014, le peuple suisse et les cantons ont ainsi dû se prononcer, pour la seconde fois au cours de la même année, sur une autre initiative visant à limiter l'immigration. Afin de préserver les ressources naturelles, l'initiative Ecopop exigeait de limiter à 0.2% par an la croissance de la population due au solde migratoire. Elle demandait en outre que la Confédération investisse au moins 10% des moyens qu'elle consacre à la coopération au développement à la planification familiale.

Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative Ecopop. Dans les deux Chambres, le rejet a été quasiment unanime (190 voix contre 3 et 5 abstentions au Conseil national, 44 voix contre 1 au Conseil des Etats). Au niveau national, tous les partis politiques ont également recommandé le rejet, à l'exception des Démocrates suisses. Cependant, six sections cantonales de l'UDC ont pris le contre-pied du mot d'ordre du parti national et ont recommandé l'acceptation de l'initiative. Toutes les associations économiques, les syndicats, les conférences inter-cantonales et les organisations d'entraide se sont également opposés à l'initiative, mais l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) l'a soutenue.

Les opposants à l'initiative ont notamment fait valoir que l'immigration a un impact mineur sur les ressources naturelles et que la fixation d'un taux d'immigration très bas aurait des conséquences néfastes pour l'économie et serait contraire à la libre-circulation des personnes avec l'Union européenne ; après l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, l'acceptation d'une initiative encore plus restrictive aurait compliqué encore davantage la tâche du Conseil fédéral – et sonné le glas des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne.

À en croire les sondages d'opinion pré-votations, l'initiative Ecopop bénéficiait d'un certain capital de sympathie auprès de la population suisse. Au final, l'initiative a pourtant été sèchement rejetée par le peuple suisse (seulement 25.9% de oui) et par tous les cantons. En comparaison du résultat du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014, le rejet de l'initiative Ecopop a surpris par son ampleur.

3.2 Profil du vote

Dans l'ensemble, la décision de vote sur l'initiative Ecopop a été moins influencée par les facteurs politiques (tableau 3.1), que la décision de vote sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février. Parmi les facteurs qui ont influencé le vote sur l'initiative Ecopop figure la confiance au gouvernement. L'acceptation de l'initiative Ecopop est nettement plus élevée parmi les personnes qui ne font pas confiance au gouvernement (48%), que parmi celles qui lui font confiance (16%) ou qui sont indécises sur ce point (13%). Cependant, même parmi les personnes « méfiantes » le soutien à l'initiative Ecopop n'est pas majoritaire.

Le soutien ou le rejet de l'initiative Ecopop varie aussi assez fortement en fonction de l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite, mais selon un schéma assez complexe : le rejet de l'initiative a été le plus marqué (et presque unanime) parmi les personnes se positionnant à la gauche modérée (positions 3 et 4 sur l'échelle de 0 à 10). Parmi les personnes se situant le plus à gauche (positions 0 à 2), au centre (position 5) ou à la droite modérée (6 ou 7), le rejet a également été très net (seulement 27-28% d'acceptation). Seules les personnes se situant le plus à droite (positions 8 à 10) ont assez fortement soutenu l'initiative, mais ce soutien demeure à nouveau minoritaire (46%). En comparaison avec l'initiative contre l'immigration de masse, on constate donc une proportion nettement plus forte de rejet parmi toutes les catégories, et en particulier parmi les personnes se positionnant au centre ou à droite.

A l'exception des sympathisants UDC, qui ont majoritairement accepté l'initiative Ecopop (56%), les sympathisants des partis gouvernementaux l'ont très fortement rejetée. On enregistre seulement 20% de soutien à l'initiative parmi les sympathisants du PS, du PDC et du PLR, qui ont donc voté conformément au mot d'ordre de leur parti. Même si les chiffres doivent être considérés avec prudence en raison du faible nombre d'observations, les sympathisants du PBD, des Verts et des Verts libéraux semblent avoir également massivement rejeté l'initiative Ecopop. Il en va de même pour les personnes sans préférence partisane, qui ont rejeté l'initiative dans une proportion très proche de la moyenne générale.

En comparaison avec le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse, le vote sur l'initiative Ecopop est plus homogène d'un parti à l'autre. On notera que les sympathisants du PLR, qui avaient assez fortement soutenu l'initiative contre l'immigration de masse (40% selon l'analyse VOX du 9 février), ont massivement rejeté l'initiative Ecopop. La différence entre les deux votes est également très marquée parmi les sympathisants de l'UDC (95% de soutien à l'initiative contre l'immigration de masse, contre 56% de soutien à l'initiative Ecopop). Du point de vue de l'UDC, le contexte des deux votes n'est toutefois pas tout à fait comparable, puisque le parti national avait recommandé le rejet de l'initiative Ecopop. Dans ce sens, le soutien à l'initiative Ecopop apporté par les sympathisants de l'UDC est en contradiction avec la recommandation de vote du parti national, qui en la circonstance a été quelque peu débordé par sa base.

Contrairement au vote sur l'initiative contre l'immigration de masse, le vote sur l'initiative Ecopop n'est pas influencé par l'intérêt pour la politique : l'initiative a été rejetée dans des

proportions similaires que l'on soit « très », « assez », « peu » ou « pas du tout » intéressé par la politique. De même, les valeurs politiques ont joué un rôle moindre que lors du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse. On observe certes quelques différences significatives de vote en fonction des valeurs d'ouverture ou de modernisation. Ainsi, les personnes qui privilégient la fermeture de la Suisse vis-à-vis de l'extérieur ont assez fortement soutenu l'initiative (49%). Il en va de même parmi les personnes qui souhaitent une Suisse qui défend les traditions (43%), qui souhaitent favoriser les Suisses par rapport aux étrangers (40%), qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité (32%), ou qui veulent une armée forte (36%). Cependant, le Oui à Ecopop n'est majoritaire dans aucune des catégories précitées et les différences de vote en fonction des valeurs sont somme toute modestes.

Tableau 3.1 : IP Ecopop – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^b
Total VOX (pondéré)	26	979	
Confiance au gouvernement			V=.34***
Confiant	16	564	
Indécis	13	88	
Méfiant	48	317	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.27***
Extrême gauche	27	136	
Gauche	5	168	
Centre	27	281	
Droite	28	200	
Extrême droite	46	140	
Sympathie pour un parti			V=.36***
PS- Parti socialiste	18	199	
PDC – Parti démocrate-chrétien	22	69	
PLR – Parti libéral radical	19	138	
UDC – Union démocratique du centre	56	175	
PBD – Parti Bourgeois-Démocratique	(16)	(31)	
Les Verts	(19)	(31)	
Verts libéraux	(11)	(38)	
Autres partis	7	87	
Aucun parti	23	201	
Valeurs : Modernité vs traditions			V=.21***
Modernité	18	444	
Valeurs mixtes	28	333	
Traditions	43	179	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Valeur : Ouverture vs. fermeture du pays			V=.22***
Plus d'ouverture	19	629	
Valeurs mixtes	35	266	
Plus de fermeture	49	73	
Valeur : Egalité des chances Suisses-étrangers			V=.28***
Mêmes chances	11	307	
Valeurs mixtes	23	298	
Meilleures chances pour les Suisses	40	352	
Valeur : Ordre et sécurité			V=.20***
Moins d'ordre et de sécurité	4	79	
Valeurs mixtes	19	283	
Plus d'ordre et de sécurité	32	605	
Valeur : Armée			V=.23***
Forte	36	462	
Valeurs mixtes	22	251	
Pas d'armée	12	255	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. « Données méthodologiques ».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

La décision de vote sur l'initiative Ecopop varie très peu en fonction des caractéristiques sociodémographiques des votants (tableau 3.2). Les hommes ont légèrement plus accepté l'initiative Ecopop que les femmes, mais la différence de vote entre hommes et femmes n'est pas significative d'un point de vue statistique. Il en va de même des différences de vote selon l'âge, le lieu de résidence et la langue. Même le niveau de formation, qui influence généralement fortement le comportement de vote en matière de politique extérieure ou de politique d'immigration, n'a guère d'effet. Ainsi, le Non à l'initiative n'est pas plus élevé parmi les personnes titulaires d'un diplôme académique que parmi les personnes titulaires d'un apprentissage (77% contre 73%). Le niveau de revenu du ménage a également joué un rôle limité. Seules les personnes les plus aisées (revenu du ménage supérieur à 11'000.-) se distinguent par un rejet particulièrement élevé de l'initiative Ecopop. Enfin, si la décision de vote ne varie pas selon la perception de la situation économique actuelle des votants, leur perception de leur situation économique future joue un petit rôle : le taux d'acceptation de l'initiative est plus élevé parmi les personnes qui pensent que leur situation économique va se détériorer (44%), que parmi celles qui pensent qu'elle va rester la même (25%) ou qu'elle va s'améliorer (16%). Ce résultat est à mettre en parallèle avec le fait que l'initiative Ecopop s'appuyait sur une vision pessimiste des effets de la croissance économique et de croissance de la population.

Nonobstant ces deux derniers résultats, et contrairement au vote sur l'initiative contre l'immigration de masse, la décision de vote sur l'initiative Ecopop a été marquée par une assez grande homogénéité d'un groupe à l'autre.

Tableau 3.2 : IP Ecopop – Comportement de vote selon les caractéristiques socio-démographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^b
Total VOX (pondéré)	26	979	
Sexe			V=.06 n.s.
Homme	29	475	
Femme	24	504	
Age			V=.09 n.s.
18 à 29 ans	[17]	[41]	
30 à 39 ans	30	138	
40 à 49 ans	25	163	
50 à 59 ans	26	195	
60 à 69 ans	22	236	
70 ans et plus	32	206	
Langue			V=.08 n.s.
Alémaniques	27	534	
Tessinois	37	159	
Romands	21	251	
Niveau de formation			V=.11*
Ecole obligatoire	[35]	[26]	
Apprentissage	27	286	
Formation professionnelle supérieure	36	125	
Ecole spécialisée/professionnelle supérieure	26	109	
Maturité, études pédagogiques	17	71	
HES, Université, EPF	23	352	
Revenu			V=.15**
Moins de 5'000.-	30	217	
5'000.- à 7'000.-	32	260	
7'000.- à 9'000.-	26	161	
9'000.- à 11'000.-	21	108	
Plus de 11'000.-	13	137	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Perception de la situation économique future			V=.13***
Meilleure	16	70	
Pareille	25	802	
Moins bonne	44	71	
* Données pondérées selon le résultat du vote. ^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 ; on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

3.3 Perception de l'objet

L'initiative Ecopop a essentiellement été perçue comme un instrument de limitation de l'immigration. Invités à décrire le contenu de l'initiative, 61% des répondants ont évoqué la limitation de l'immigration ou de la part d'étrangers en Suisse (tableau 3.3). Seule une infime portion de répondants (1%) a mentionné les objectifs environnementaux et de limitation de croissance de la population poursuivis par l'initiative, ou son volet de contribution à la planification des naissances dans les pays en développement. Comme c'est habituellement le cas, la part de non-réponses et de réponses générales ou erronées est beaucoup plus élevée parmi les non-votants que parmi les votants.

Tableau 3.3: IP Ecopop – Perception des contenus, en pourcent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception*	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Limitation/contrôle de l'immigration ou de la part d'étrangers	61	909	75	784	47	209
Limitation de (la croissance de) la population	3	43	4	46	2	9
Protection de l'environnement	1	12	2	18	0	0
Aide au développement/planification des naissances	1	14	2	21	0	0
Réponses générales ou erronées, autres réponses	11	164	9	89	14	61
Ne sait pas, pas de réponse	24	353	9	91	38	169
Total	100	1405	100	1048	100	448
* Données pondérées selon la participation et la langue. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.						

3.4 Motifs du choix

L'analyse des motivations avancées spontanément par les répondants pour justifier leur vote (réponses à une question ouverte) montre que la volonté de limiter l'immigration et le sentiment qu'il y a assez/trop d'étrangers en Suisse ont fortement influencé la décision de voter Oui à l'initiative Ecopop (tableau 3.4) : cette motivation est évoquée en tant que première réponse par plus du tiers (38%) des personnes qui ont soutenu l'initiative. A ceci s'ajoutent les conséquences (économiques ou autres) de l'immigration (9%). Une deuxième raison de soutien à l'initiative est le souci plus large, qui était au cœur de l'initiative Ecopop, de limiter/stopper la croissance de la population (18%). Cette motivation est toutefois deux fois moins fréquente que la volonté de limiter l'immigration, ce qui constitue un signe supplémentaire que l'initiative a d'abord et avant tout été perçue par les votants sous l'angle de la limitation de l'immigration. En troisième lieu, une petite proportion des partisans d'Ecopop (13%) justifient leur vote par la volonté de confirmer leur soutien à l'initiative contre l'immigration de masse et de maintenir la pression sur le Conseil fédéral, afin qu'il mette en œuvre cette initiative. Le volet de planification familial dans les pays pauvres n'est aucunement cité.

L'analyse des réponses cumulées des motivations du Oui à l'initiative Ecopop (les répondants pouvaient avancer jusqu'à six raisons différentes) fournit une image légèrement différente. D'un côté, la volonté de limiter l'immigration et le rejet de principe de l'immigration demeure la motivation principale. D'un autre côté, les conséquences négatives attribuées à l'immigration, ainsi que la volonté de maintenir la pression sur le Conseil fédéral pour qu'il mette en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse, gagnent en importance et sont cités aussi souvent que la volonté de stopper la croissance de la population.

Parmi les opposants à l'initiative Ecopop, la volonté de s'opposer à la limitation (supplémentaire) de l'immigration, de soigner l'ouverture de la Suisse et de contrer une initiative jugée xénophobe constitue la principale motivation du vote (25% des premières mentions). Les considérations de nature économique ont également joué un rôle important (21% des premières mentions) : l'initiative est mauvaise pour l'économie, l'économie profite de l'immigration, la Suisse a besoin de la main d'œuvre étrangère, etc. En troisième lieu, 16% des personnes qui ont voté Non jugent que l'initiative Ecopop est inappropriée et ne fournit pas les bonnes solutions au problème de l'immigration, ou qu'elle est trop extrême ou irréalisable. 7% des opposants contestent également le volet environnemental et celui relatif à la planification des naissances qui étaient au cœur de l'initiative. Enfin, seulement 2% des opposants justifient leur refus par la volonté de ne pas mettre (davantage) en péril la politique européenne de la Suisse. A en croire ce résultat, les conséquences pour les accords bilatéraux avec l'UE n'ont pas joué un rôle majeur dans le rejet de l'initiative Ecopop.

L'image est à nouveau légèrement différente si l'on considère l'ensemble des réponses : les considérations économiques arrivent en tête des raisons du rejet, juste devant le refus de limiter l'immigration.

Tableau 3.4: IP Ecopop – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Il y a assez/trop d'étrangers / il faut limiter l'immigration	38	97	56	144
Il faut limiter/stopper la croissance de la population	19	49	35	90
Conséquences négatives de l'immigration (chômage, manque d'espace, système social)	4	10	35	89
Mettre la pression sur le Conseil fédéral / pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse	13	33	32	83
Motivations générales	9	24	14	37
Autres raisons d'acceptation	10	25	18	44
Ne sait pas/pas de réponse/réponse erronée	5	13	47	120
Total (Ja-Stimmende)	100	255	237	605
Personnes qui ont voté Non				
Contre la limitation de l'immigration/pour l'ouverture de la Suisse/il y a encore de la place/tradition d'accueil/contre une initiative xénophobe	25	177	37	266
Raisons économiques (l'économie profite de l'immigration, la Suisse a besoin de la main d'œuvre étrangère, l'initiative est mauvaise pour l'économie)	21	145	42	302
L'initiative est inappropriée/trop radicale/irréalisable, elle n'apporte pas la bonne solution	16	115	24	174
Les motivations écologiques ne tiennent pas / contre la planification des naissances	7	48	17	122
Raisons juridiques	3	22	6	44
L'initiative contre l'immigration de masse est suffisante	3	19	7	50
Politique européenne (danger pour les accords bilatéraux)	2	12	8	57
Motivations générales	11	76	15	105
Autres raisons de refus	4	27	7	49
Ne sait pas/pas de réponse/réponse erronée	9	64	32	231
Total (personnes qui ont voté Non)	100	705	195	1400
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
^a Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles.				
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.				

3.5 Arguments «pour» et «contre»

Parmi les arguments favorables à l'initiative Ecopop soumis à l'appréciation des répondants de l'enquête VOX, un argument reçoit un soutien majoritaire (tableau 3.5) : l'argument selon lequel « l'immigration incontrôlée conduit au surpeuplement et nuit à l'environnement » est soutenu par 51% des votants ; il est plébiscité par les personnes qui ont accepté l'initiative (88% de soutien) et il est soutenu par une forte minorité de personnes qui ont rejeté l'initiative (38%). Même si le peuple suisse a sèchement rejeté l'initiative Ecopop, il continue donc de percevoir de manière critique les effets de l'immigration. L'argument selon lequel « Il faut augmenter la pression sur le Conseil fédéral afin qu'il mette en œuvre l'initiative sur l'immigration de masse » bénéficie lui-aussi d'un soutien assez élevé (43%). Il est soutenu presque unanimement par les partisans de l'initiative (91%) et il convainc un quart (26%) des opposants. Pour cet argument, comme pour le précédent, le taux de soutien est donc sensiblement supérieur à celui accordé par les votants à l'initiative Ecopop. Ceci suggère que les intentions de l'initiative ont été mieux accueillies que l'initiative elle-même. En revanche, l'argument selon lequel « Pour traiter le problème d'immigration à la racine, il faut promouvoir la planification familiale dans les pays pauvres afin d'y réduire le taux de fécondité » est nettement moins bien reçu : seulement 33% des votants l'acceptent (63% des votants Oui l'approuvent, mais 73% des votants Non le rejettent).

L'évaluation des trois arguments contre l'initiative Ecopop soumis à l'appréciation des répondants débouche sur un constat similaire : ces trois arguments recueillent certes tous un soutien majoritaire, mais ce soutien est nettement inférieur au taux de rejet de l'initiative Ecopop ; alors que l'initiative a été rejetée par 75% des votants, le soutien aux arguments qui s'opposent à l'initiative oscille entre 55 et 65%. L'argument économique, selon lequel « Fixer un taux d'immigration bas et rigide aggravera la pénurie de main d'œuvre et pénalisera l'économie », est celui qui rencontre le plus d'écho (65% d'acceptation). Il est soutenu par 78% des votants Non, mais aussi par 27% des votants Oui. De même, l'argument, cher à l'UDC, selon lequel « Après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires », est soutenu par 60% des votants ; 68% des opposants à Ecopop et 35% des partisans sont d'accord avec l'argument. En revanche, l'argument selon lequel « Vouloir contrôler l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne » divise fortement les votants, et c'est le seul qui suscite une indécision assez élevée : seule une courte majorité des votants (54%) soutient cet argument et 15% ne parviennent pas à se prononcer. Parmi les personnes qui ont accepté l'initiative Ecopop, une majorité relative (46%) est d'avis que le contrôle de l'immigration n'est pas incompatible avec l'accord sur la libre-circulation des personnes – et les accords bilatéraux. Même parmi les personnes qui ont rejeté l'initiative Ecopop, seule une courte majorité (60%) considère que le contrôle de l'immigration est contraire à la libre-circulation des personnes et conduira à la résiliation des accords bilatéraux ; 26% sont d'un avis contraire et 15% ne se prononcent pas.

En résumé, l'évaluation des arguments pour et contre l'initiative Ecopop indique que la décision de vote très défavorable à l'initiative ne reflète qu'imparfaitement les préférences de la population suisse sur les questions d'immigration. En outre, l'évaluation de l'argument relatif aux accords bilatéraux tend d'une part à confirmer que ces accords n'ont pas joué un rôle prioritaire dans la décision de vote sur l'initiative Ecopop, et suggère d'autre part que les Suisses et les Suissesses ne sont pas au clair sur la question de la compatibilité entre le contrôle de l'immigration et l'accord sur la libre-circulation des personnes.

Tableau 3.5: IP Ecopop – Succès des arguments «pour» et «contre» auprès des votants en pour cent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'immigration incontrôlée conduit au surpeuplement et nuit à l'environnement	Total	51	46	4
	Oui	88	11	2
	Non	38	58	4
Il faut augmenter la pression sur le Conseil fédéral afin qu'il mette en œuvre l'initiative sur l'immigration de masse	Total	43	55	2
	Oui	91	7	2
	Non	26	71	2
Pour traiter le problème d'immigration à la racine, il faut promouvoir la planification familiale dans les pays pauvres afin d'y réduire le taux de fécondité	Total	33	63	4
	Oui	63	34	3
	Non	23	73	4
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
Fixer un taux d'immigration bas et rigide aggravera la pénurie de main d'œuvre et pénalisera l'économie	Total	65	30	5
	Oui	27	66	7
	Non	78	18	4
Après l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse, il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires	Total	60	36	5
	Oui	35	62	2
	Non	68	27	5
Vouloir contrôler l'immigration est contraire à l'accord sur la libre circulation des personnes et va conduire à la résiliation des accords bilatéraux avec l'Union européenne	Total	54	31	15
	Oui	37	46	17
	Non	60	26	15
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. Exemple de lecture : 43% de tous les votants (91% des personnes qui ont voté Oui, 26% de celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le deuxième argument (Il faut augmenter la pression sur le Conseil fédéral), 55% (7% des personnes qui ont voté Oui et 71% de celles qui ont voté Non) l'ont rejeté et 2% (2%, 2%) n'ont pas pu se décider. n total des votants qui ont répondu = 960 à 967. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.</p>				

3.6. Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et poursuite des accords bilatéraux

Dans l'enquête VOX, nous avons posé deux questions supplémentaires sur la thématique des liens entre contrôle de l'immigration et poursuite de la voie bilatérale avec l'Union européenne. Dans un premier temps, nous avons demandé aux personnes interrogées si elles avaient accepté ou rejeté l'initiative UDC contre l'immigration de masse le 9 février 2014 (question rétrospective).³ La première colonne du tableau 3.6 présente les réponses à cette question, dans l'ensemble et dans chaque communauté linguistique, et la seconde colonne rappelle les résultats réels.

Tableau 3.6 : Décision de vote sur l'initiative UDC Contre l'immigration de masse (question rétrospective)

Initiative Contre l'immigration de masse	Selon VOX du 30.11.14 % Oui	n	Résultat réel % Oui
Total*	37	1116	50
Suisse alémanique	40	593	52
Suisse romande	29	298	42
Tessin	43	236	68

* Données pondérées selon la langue. Nous avons exclu les personnes qui n'ont pas participé le 9 février (n=282) et celles qui ne se souviennent pas ce qu'elles ont voté (n=48), ne savent pas (n=40) ou refusent de répondre (n=18).
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.

Dans l'enquête VOX conduite après la votation du 30 novembre 2014, le pourcentage de personnes qui indiquent avoir voté Oui à l'initiative Contre l'immigration de masse est sensiblement inférieur au résultat réel du scrutin du 9 février 2014. Ceci vaut dans les trois régions linguistiques, mais tout particulièrement au Tessin, où l'écart entre le résultat mesuré dans l'enquête et le résultat réel s'élève à 25%. Il y a deux explications possibles – et complémentaires – à cette différence entre résultat selon l'enquête et résultat réel. D'abord, il est possible que les personnes qui ont voté contre à l'initiative UDC soient surreprésentées parmi les personnes interrogées à la suite du vote du 30 novembre. Ensuite, il est aussi possible qu'une partie des personnes qui ont répondu avoir voté Non à l'initiative UDC ont en fait voté Oui, ou n'ont pas voté. Dans ce cas de figure, l'erreur des répondants peut être fortuite (les répondants ont oublié s'ils ont voté ou non et ce qu'ils ont voté, et se trompent dans leur réponse) ou intentionnelle (les répondants se souviennent avoir voté Oui mais choisissent de dire qu'ils ont voté Non).

³ Libellé de la question : « En février 2014 nous avons voté sur l'initiative contre l'immigration de masse. Pouvez-vous me dire ce que vous avez voté ? Avez-vous voté Oui ou Non, ou n'avez-vous pas participé à ce vote ? »

Le tableau 3.7 croise le vote sur l'initiative Ecopop en fonction du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse. Parmi les personnes qui ont soutenu l'initiative contre l'immigration de masse, on constate qu'une bonne moitié (52%) a rejeté l'initiative Ecopop. De plus, la très grande majorité (88%) des personnes qui ont rejeté l'initiative contre l'immigration de masse ont également rejeté l'initiative Ecopop. Ainsi, l'échec sévère de l'initiative Ecopop s'explique par la conjonction du Non quasi unanime des personnes qui avaient déjà voté contre l'initiative sur l'immigration de masse et du Non d'une personne sur deux qui avait accepté l'initiative sur l'immigration de masse.

Une analyse complémentaire met en évidence des différences intéressantes entre les sympathisants des différents partis. Sans surprise, une proportion élevée des sympathisants UDC (près de 50%) a voté Oui aux deux initiatives. La part des personnes qui ont accepté les deux initiatives est nettement plus faible parmi les sympathisants des autres partis (elle ne dépasse guère 20%). Cependant, une autre part importante des sympathisants UDC (environ 40%) a accepté l'initiative contre l'immigration de masse mais a refusé l'initiative Ecopop. La part des personnes qui ont émis des votes différenciés (Oui à l'initiative UDC, Non à Ecopop) est aussi assez élevée parmi les sympathisants du PLR et du PDC (environ 30%). Enfin, une nette majorité des sympathisants du PS (et, semble-t-il, des Verts et des Verts libéraux) ont rejeté les deux initiatives. Le taux correspondant est légèrement inférieur (50% environ) parmi les sympathisants du PLR et du PDC.

Tableau 3.7: Vote sur l'initiative Ecopop en fonction du vote sur l'initiative UDC contre l'immigration de masse (question rétrospective)*

Vote sur l'initiative Ecopop	Vote sur l'initiative contre l'immigration de masse	
	% Oui	% Non
Oui	48	12
Non	52	88
Total	100	100
(n)	{510}	{602}

* Données pondérées selon le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse, le vote sur l'initiative Ecopop, et la langue.
 © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.

Dans un deuxième temps, nous avons posé une question prospective concernant le choix que le peuple suisse sera peut-être amené à faire entre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et le maintien de la voie bilatérale. Le libellé de la question est le suivant : « Le Conseil fédéral s'efforce à présent de concrétiser la volonté du peuple et de mettre en œuvre l'initiative contre l'immigration de masse et, parallèlement, de maintenir les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne. Si les deux sont impossibles à réaliser en même temps, qu'est-ce qui est le plus important pour vous ? La mise en œuvre de l'initiative populaire contre l'immigration de masse ou le maintien des accords bilatéraux avec l'UE ? »

Le tableau 3.8 présente les résultats – non pondérés dans la première colonne et pondérés en fonction du vote sur l’initiative contre l’immigration de masse dans la seconde colonne. C’est-à-dire: dans la seconde colonne, l’échantillon a été pondéré de sorte à ce que les réponses relatives au vote sur l’initiative contre l’immigration de masse soient conformes au résultat réel (50–50 et pas 37–63 comme cela apparaît dans la première colonne du tableau 3.6). Cette pondération a pour effet de réduire le poids des personnes qui ont voté contre l’initiative UDC et d’augmenter celui des personnes qui ont voté pour.

Tableau 3.8: Choix entre le maintien des accords bilatéraux et la mise en œuvre de l’initiative UDC contre l’immigration de masse (question prospective)

Mise en œuvre initiative versus maintien des accords bilatéraux	Soutien bilatérales (%)	n	Soutien bilatérales** (%)	n***
Total*	69	1321	63	1027
Suisse alémanique	68	707	62	549
Suisse romande	74	347	69	269
Tessin	66	270	55	217

* Données pondérées selon la langue
 ** Données pondérées selon le vote sur l’initiative contre l’immigration de masse (et selon la langue pour le résultat d’ensemble).
 *** Le nombre d’observations est inférieur à celui de la première colonne, car il exclut les personnes qui n’ont pas participé au vote sur l’initiative contre l’immigration de masse ou qui n’ont pas répondu à cette question rétrospective.
 © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.

En Suisse et dans les trois régions linguistiques, les résultats de la première colonne indiquent qu’il existe une forte préférence pour le maintien accords bilatéraux (69% au niveau national). Cette préférence est la plus marquée en Suisse romande, mais elle domine également (à deux contre un) en Suisse alémanique et même au Tessin. Même si on corrige les résultats en pondérant les réponses en fonction du vote sur l’initiative contre l’immigration de masse, la préférence pour les accords bilatéraux reste nettement majoritaire dans l’ensemble de la Suisse (63%), ainsi que dans chaque communauté linguistique. Parmi les sympathisants de partis, on observe comme on pouvait s’y attendre un contraste marqué entre les personnes proches de l’UDC, dont la grande majorité (72%) privilégie la mise en œuvre de l’initiative contre l’immigration de masse, et les personnes proches des autres partis, qui privilégient fortement le maintien des accords bilatéraux (70% ou plus parmi les supporters du PS, du PLR et, semble-t-il, du PBD, des Verts et des Verts libéraux, ainsi que parmi les personnes sans préférence partisane). Seuls les sympathisants du PDC semblent légèrement plus divisés (environ 60% d’entre eux accordent plus d’importance aux bilatérales, 40% à la mise en œuvre de l’initiative UDC).

⁴ La même question a été posée dans la première vague du Wahlbarometer de l’Institut gfs publié le 1^{er} octobre 2014 et a conduit à un résultat similaire (65% de personnes qui accordent la priorité aux bilatérales plutôt qu’à la mise en œuvre de l’initiative UDC).

Le tableau 3.9 croise cette question prospective relative au choix entre contrôle de l'immigration et maintien des accords bilatéraux avec la question rétrospective relative à la décision de vote sur l'initiative contre l'immigration de masse.

Tableau 3.9: Choix entre maintien des accords bilatéraux et mise en œuvre de l'initiative UDC (question prospective), en fonction de la décision de vote sur l'initiative UDC (question rétrospective)*

Vote sur l'initiative UDC (question rétrospective)	Vote sur l'initiative contre l'immigration de masse	
	% Oui	% Non
Mise en œuvre initiative versus maintien des accords bilatéraux		
Mise en œuvre initiative	67	8
Maintien des accords bilatéraux	33	92
Total	100	100
(n)	(505)	(521)

* Données pondérées selon le vote sur l'initiative contre l'immigration de masse et la langue.
 © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.

Parmi les personnes qui ont accepté l'initiative contre l'immigration de masse, deux tiers considèrent qu'il est plus important de mettre en œuvre cette initiative que de conserver les accords bilatéraux; un tiers considère qu'il est plus important de maintenir les accords bilatéraux plutôt que de mettre en œuvre l'initiative. C'est l'attitude de ce dernier groupe qui explique la forte préférence pour les accords bilatéraux relevée dans le tableau précédent:⁵ bien que ce groupe ait accepté l'initiative UDC, il considère le maintien des accords bilatéraux comme plus important. Parmi les personnes qui ont rejeté l'initiative contre l'immigration de masse, une écrasante majorité (92%) veut donner la priorité aux accords bilatéraux. Seule une toute petite minorité (8%) considère qu'il faut donner la priorité à la mise en œuvre de l'initiative UDC.

On observe à nouveau une opposition marquée entre les sympathisants UDC et les sympathisants des autres partis. Parmi les sympathisants UDC, environ 70% ont voté pour l'initiative contre l'immigration de masse et accordent plus d'importance à sa mise en œuvre qu'aux accords bilatéraux. Seule une petite minorité (15 à 30%) des sympathisants des autres partis et des personnes sans préférence partisane ont le même profil. A l'inverse, une proportion importante des sympathisants de tous les partis sauf ceux de l'UDC ont voté contre l'initiative sur l'immigration de masse et accordent la priorité au maintien des accords bilatéraux. Cette proportion varie de 40 à 50% parmi les sympathisants du PDC et parmi les personnes sans préférence partisane à 60% et plus parmi les sympathisants du PLR, du PS et, semble-t-il, du PBD, des Verts et des Verts libéraux, contre seulement 10% parmi les supporters de l'UDC. Finalement, pour tous les partis la proportion de personnes

⁵ Nous avons reproduit le tableau 3.8 pour chacune des trois régions linguistiques séparément. La part des personnes qui ont voté Oui à l'initiative UDC mais qui préféreraient accorder la priorité aux accords bilatéraux est la plus élevée au Tessin (41%, contre 36% en Suisse romande et 32% en Suisse alémanique).

qui ont dit Oui à l'initiative contre l'immigration de masse mais qui privilégient néanmoins le maintien des accords bilatéraux varie de 10 à 20%.

Dans l'ensemble, ces résultats sont donc favorables aux accords bilatéraux, mais ils sont à considérer avec prudence. D'une part, nous avons constaté que l'échantillon n'est pas représentatif du vote du 9 février 2014. Même si nous avons pondéré les réponses en fonction du vote sur l'initiative UDC contre l'immigration de masse, nous ne pouvons pas être certains que cette correction soit suffisante. D'autre part, et plus fondamentalement, à ce stade une question purement prospective comme celle que nous avons posée mesure seulement une prédisposition et pas un comportement. Bien que l'idée qu'il faudra peut-être faire un jour un choix entre la mise œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et la poursuite de la voie bilatérale ait déjà été évoquée, un véritable débat à ce sujet n'a pas encore eu lieu. Les attitudes des Suisses et des Suissesses vont forcément évoluer lorsque ce débat aura lieu. Enfin, on ne connaît pas encore les termes du choix qui sera, le cas échéant, soumis au vote : on ne sait ni quelle forme va prendre la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, ni quel sera le contenu exact des « accords bilatéraux » qui seront mis dans la balance. La seule conclusion raisonnable que l'on peut donc tirer à ce jour est qu'il existe un potentiel de soutien pour les accords bilatéraux et une prédisposition favorable à leur égard au sein de la population suisse.

4. INITIATIVE POPULAIRE SUR L'OR

4.1 Situation initiale

En Suisse, l'or a longtemps joué un rôle important pour garantir la valeur du franc suisse. Mais il y a plus de 40 ans que le rattachement du franc à l'or a perdu de l'importance. La parité-or du franc Suisse a été formellement supprimée à l'occasion de la révision complète de la Constitution fédérale (1^{er} Janvier 2000). La Banque nationale suisse (BNS) a alors vendu plus de la moitié de ses réserves d'or. Aujourd'hui, 10% de la fortune de la BNS est en or. La majorité de l'or est stocké en Suisse, environ 30% est stocké en étranger (20% en Angleterre, 10% au Canada).⁶

Lancée par des membres de l'UDC, l'initiative populaire «Sauvez l'or de la Suisse» exigeait que la BNS porte à 20% au moins la part des actifs qu'elle détient en or, déclarait inaliénables les réserves d'or de la BNS, et obligeait celle-ci à stocker son or entièrement en Suisse.

Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative sur l'or (par 156 voix contre 22 et 20 abstentions au Conseil national et par 43 voix contre 2 au Conseil des Etats), sans lui opposer de contre-projet. Tous les partis représentés dans le parlement ont recommandé le rejet de l'initiative populaire. Il en va de même pour toutes les principales associations (Economiesuisse, Travail-Suisse, Union Syndicale Suisse, etc.), à l'exception de l'ASIN. L'initiative n'a – de loin – pas fait l'unanimité au sein de l'UDC, puisque 20 sections cantonales ont dévié du mot d'ordre du parti national. A part les Démocrates Suisses et l'Union Démocratique Fédérale, deux partis qui ne sont pas représentés au parlement fédéral, aucun parti n'a soutenu l'initiative sur l'or.

Après une campagne d'une très faible intensité, l'initiative a été rejetée par 77.3% des votants et tous les cantons. Le taux d'acceptation a varié entre 17% (Vaud) et 33% (Tessin).

4.2 Profil du vote

Malgré le fait qu'aucun grand parti politique n'a soutenu l'initiative populaire sur l'or, l'identification partisane a exercé une influence importante sur la décision de vote. A part parmi les sympathisants de l'UDC, le taux d'acceptation de l'initiative ne dépasse pas 20%. Les sympathisants des principaux partis ont donc suivi à la lettre le mot d'ordre de leur parti préféré. Les sympathisants UDC constituent une exception à cet égard, puisque 50% d'entre eux ont voté pour l'initiative sur l'or, alors que le parti national recommandait son rejet. Cependant, on se souviendra qu'un nombre élevé de sections cantonales (20) ont dévié du

⁶ Voir Brochure officielle du Conseil fédéral.

mot d'ordre du parti national et ont recommandé l'acceptation de l'initiative. Enfin, les personnes qui ne se sentent proches d'aucun parti ont voté comme la moyenne de l'électorat (20% de soutien à l'initiative sur l'or).

L'analyse de l'auto-positionnement des votants sur l'axe gauche-droite montre l'impact de l'idéologie sur le vote : le soutien à l'initiative augmente graduellement lorsque l'on se déplace de la gauche (7% de Oui) à l'extrême droite (44% de Oui). Malgré tout, aucun groupe n'a accepté l'initiative. Le taux d'acceptation est supérieur à la moyenne chez les votants qui se situent à l'extrême gauche (26% de Oui).

Un des facteurs importants pour le soutien à l'initiative sur l'or est la confiance dans le gouvernement. Sans être majoritaire, le Oui à l'initiative est sensiblement plus élevé parmi les personnes qui ne font pas confiance au Conseil fédéral que parmi celles qui lui font confiance. On peut faire l'hypothèse que la méfiance au gouvernement va de pair avec un scepticisme général envers les élites, qui s'exprime en l'occurrence dans le désir de limiter la marge de manœuvre de la BNS. On notera à cet égard que les sympathisants de l'UDC qui ne font pas confiance au Conseil fédéral ont majoritairement voté pour l'initiative (environ 60% de Oui), tandis que ceux qui lui font confiance l'ont largement rejetée (seulement 20% de Oui).

Le degré de soutien à l'initiative varie également en fonction des préférences des votants en matière de valeurs. Les votants qui prônent une Suisse moderne ont été moins nombreux à soutenir l'initiative sur l'or que ceux qui défendent une Suisse traditionnelle (18% de Oui contre 40% de Oui). Plus généralement, le taux d'acceptation de l'initiative est élevé (mais jamais majoritaire) parmi les votants qui défendent des valeurs traditionnelles : les personnes qui souhaitent une Suisse qui se referme davantage, une Suisse avec une armée forte et qui aimeraient favoriser les Suisses par rapport aux étrangers ont plus souvent voté Oui à l'initiative sur l'or. En dehors de ça, l'initiative a trouvé plus de sympathie parmi les votants qui sont pour un fédéralisme fort et contre une centralisation de la politique.

Tableau 4.1 : IP Or de la BNS – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^b
Total VOX (pondéré)	22.7	207	
Sympathie partisane			V=.32***
PS – Parti socialiste	16	182	
PDC – Parti démocrate-chrétien	12	57	
PLR – Parti libéral radical	17	134	
UDC – Union démocratique du centre	50	155	
Les Verts	(13)	(30)	
PVL – Verts libéraux	(10)	(39)	
PBD – Parti Bourgeois-Démocratique	(0)	(29)	
Autres partis	20	55	
Aucun parti	20	192	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=.26***
Extrême gauche	26	121	
Gauche	7	166	
Centre	19	260	
Droite	25	180	
Extrême droite	44	128	
Confiance au gouvernement			V=.32***
Confiant	14	525	
Méfiant	42	286	
Valeur : Modernité vs traditions			V=.21***
Modernité	18	411	
Valeurs mixtes	19	304	
Traditions	40	166	
Valeur : Suisse ouverte vs. fermée			V=.23***
Ouverte	16	591	
Valeurs mixtes	33	243	
Fermée	43	61	
Valeur : armée forte vs. pas d'armée			V=.20***
Forte	32	426	
Valeurs mixtes	19	227	
Pas d'armée	12	242	
Valeur : égalité des chances Suisses-étrangers			V=.30***
Même chances	6	289	
Valeurs mixtes	25	287	
Meilleures chances pour les Suisses	36	309	

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Valeur : fédéralisme ou centralisme			V=-.12***
Davantage de poids à la Confédération	18	225	
Valeurs mixtes	20	345	
Davantage de poids aux cantons	30	300	
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. ^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. «Données méthodologiques». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50: on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.</p>			

Les variables sociodémographiques contribuent peu à l'explication du vote sur l'initiative populaire sur l'or. L'âge, la langue et le secteur du travail n'exercent pas d'effet significatif. Les hommes ont davantage voté oui à l'initiative que les femmes, mais cet effet est largement lié au fait que les membres de l'UDC et les votants de l'extrême droite sont surreprésentés parmi les hommes. Les célibataires, les divorcés et les veufs ont manifesté un peu plus de sympathie pour l'initiative sur l'or que les mariés.

Le soutien à l'initiative varie très légèrement selon le niveau de formation et de revenu. Les votants avec une formation professionnelle supérieure ou ayant fréquenté une école spécialisée affichent les taux d'acceptation les plus élevés. Le soutien des votants avec apprentissage correspond à la moyenne de tous les participants, tandis que les personnes disposant d'une maturité ou d'un diplôme universitaire ont moins souvent voté Oui. Le résultat du vote selon le revenu va dans le même sens. Le soutien à l'initiative diminue graduellement avec le revenu du ménage. Néanmoins, même parmi les personnes avec un revenu très bas le soutien à l'initiative n'est pas majoritaire. Enfin, les personnes qui résident dans une petite ville ont exprimé un soutien plus élevé à l'initiative que celles qui habitent dans une grande ville.

Tableau 4.2: IP Or de la BNS – Comportement d'après les caractéristiques sociodémographiques, en pourcent des votants*

Caractéristiques/catégories	% Oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	22.7	207	
Genre			V=.12***
Femme	17	447	
Homme	28	459	
Etat civil			V=.10*
Célibataire	27	103	
Marié/concubin	20	636	
Divorcé	29	80	
Veuf	31	75	
Niveau de formation			V=.15**
Ecole obligatoire	(47)	(30)	
Apprentissage	22	256	
Formation professionnelle supérieure	28	109	
Ecole spécialisée/professionnelle supérieure	27	104	
Maturité, études pédagogiques	10	62	
HES, Université, EPF	19	337	
Revenu			V=.14***
Moins de 5'000.-	31	207	
5'000.- à 7'000.-	25	221	
7'000.- à 9'000.-	20	147	
Plus de 9'000.-	16	241	
Lieu de résidence			V=.10*
Grande ville	19	260	
Petite ville	27	412	
Village	20	235	
* Données pondérées selon le résultat du vote.			
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».			
Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.			
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.			

4.3 Perception de l'objet

Les partisans de l'initiative sur l'or n'ont pas réussi à communiquer leur proposition: 37% des citoyens n'ont pas su décrire correctement le contenu de l'initiative, soit un taux bien supérieur à la moyenne habituelle pour cette question. Parmi les personnes qui ont correctement identifié le contenu, la question du montant des réserves en or a été mentionnée le plus fréquemment. Les deux autres volets de l'initiative (restriction des ventes d'or et stockage) ont aussi été cités. Les réponses vagues et les non-réponses sont, sans surprises, plus fréquentes parmi les non-votants que parmi les votants. Près de deux tiers des non-votants n'ont pas correctement décrit le contenu de l'initiative.

Tableau 4.3: IP Or de la BNS – Perception des contenus, en pour cent des répondants (premières mentions uniquement)*

Perception	Total		Participants		Non participants	
	%	n	%	n	%	n
Réserves d'or	32	472	45	335	18	135
Restriction de la BNS	13	190	16	121	9	69
Stockage de l'or	10	151	16	118	4	29
Sécuriser le Franc	2	34	2	12	3	20
Réponses générales ou erronées, autres réponses	7	100	8	58	6	42
Ne sait pas, pas de réponse, trop vague	37	548	13	99	60	450
Total	100	1496	100	742	100	745

* Données pondérées selon la participation.
© Université de Genève / gfs.bern: analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.

4.4 Motifs du choix

Interrogés sur les raisons de leur vote, presque la moitié des partisans de l'initiative (46%) ont spontanément justifié leur décision par le fait que les réserves d'or sont importantes pour la stabilité de l'économie et la crédibilité de la BNS. Ce motif est même cité par 59% des personnes qui ont soutenu le projet, si l'on considère l'ensemble des réponses à cette question. La nécessité de stocker l'or en Suisse, un deuxième argument important du comité d'initiative, est spontanément mentionnée par 18% des partisans de l'initiative (28% si on considère toutes les mentions). L'importance de l'or pour le système monétaire de la Suisse est le troisième motif invoqué (11% des premières et 25% de toutes les mentions). En revanche, la volonté de restreindre le pouvoir de la BNS n'a pas été un motif important (4% des premières, 7% de toutes les mentions).

Les votants ayant refusé l'initiative ont invoqué trois motivations principales. La plus fréquente est le refus de restreindre la marge de manœuvre de la BNS: 34% de premières mentions et 62% toutes les mentions. Autrement dit, si la volonté de restreindre la marge de

manœuvre de la BNS n'a pas joué de rôle dans l'acceptation de l'initiative sur l'or, la volonté de ne pas restreindre cette marge de manœuvre a par contre été un moteur important du rejet de l'initiative. La deuxième motivation principale du Non va dans le même sens : 18% des votants ayant rejeté l'initiative justifient leur choix par leur confiance en la BNS (18% des premières et 29% de toutes les mentions). En troisième lieu figurent les doutes concernant la sécurité des placements en or, considérés comme risqués ou démodés (15% des premières mentions et 21% de toutes les mentions).

Tableau 4.4 : IP Or de la BNS – Motifs des votants (plusieurs réponses possibles)*

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions ^a	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté Oui				
Les réserves d'or sont importantes	46	95	59	122
Stockage de l'or en Suisse	18	37	28	58
Sécuriser le Franc	11	22	25	51
Il faut restreindre le pouvoir de la BNS	4	7	7	14
Motivations générales d'acceptation	14	29	21	44
Autres raisons d'acceptation	2	5	5	10
Ne sais pas/pas de réponse	6	11	74	153
Total (personnes qui ont voté Oui)	100	207	219	452
Personnes qui ont voté Non				
Pas de restriction pour la BNS	34	214	62	389
Confiance dans la BNS	18	111	29	185
L'or n'est pas un bon placement	15	94	21	134
Conséquences pour l'économie	2	14	7	46
Stockage de l'or	1	7	4	26
Motivations générales de refus	17	106	27	167
Autres raisons de refus	12	78	19	120
Ne sais pas/pas de réponse	1	5	3	17
Total (personnes qui ont voté Non)	100	629	172	1084
* Données pondérées selon le résultat du vote.				
^a Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles				
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.				

4.5 Arguments «pour» et «contre»

Comme on pouvait s'y attendre, aucun des trois arguments favorables à l'initiative sur l'or ne recueille un soutien majoritaire parmi les votants. Ceci dit, le taux de soutien d'un des trois arguments est sensiblement plus élevé que le taux d'acceptation de l'initiative: 44% des votants doutent que la sécurité de l'or déposé à l'étranger soit garantie en cas de crise. Cet argument est approuvé par les personnes qui ont voté pour l'initiative (60%), ainsi que par une assez forte minorité des personnes qui ont voté contre l'initiative (37%). Le deuxième et le troisième argument ont moins convaincu l'électorat: seulement un votant sur trois est d'accord qu'une augmentation des réserves d'or de la BNS réduirait la dépendance vis-à-vis de l'étranger; le soutien à cet argument n'est même pas majoritaire parmi les partisans de l'initiative. De même, le troisième argument est globalement rejeté, mais il polarise partisans et opposants: 56% des gens qui ont accepté l'initiative pensent que des réserves d'or plus importantes augmenteraient la crédibilité de la BNS; seulement 25% des votants qui ont refusé l'initiative sont d'accord avec ce raisonnement.

Deux des trois arguments avancés contre l'initiative sur l'or recueillent un soutien majoritaire auprès des votants. L'argument selon lequel l'augmentation des réserves d'or limite la capacité d'action de la BNS a convaincu 60% des votants. 56% des votants sont d'accord avec l'idée qu'avec l'interdiction de vendre de l'or il serait plus difficile pour la BNS de garantir la stabilité du franc suisse. Ces deux arguments n'ont que légèrement divisé les votants; même les personnes qui ont voté pour l'initiative les soutiennent assez fortement. Le troisième argument, selon lequel l'or n'est pas un placement sûr, a moins convaincu. Seulement la moitié des votants l'approuvent.

On notera pour terminer que pour la plupart des arguments le taux d'indécis est inhabituellement élevé, ce qui confirme que le niveau d'information et de connaissances en ce qui concerne l'initiative sur l'or était limité.

Tableau 4.5: IP Or de la BNS – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votants, en pourcent*

Arguments pour		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
En cas de crise la sécurité de l'or déposé à l'étranger n'est pas garantie.	Total	44	42	14
	Oui	60	33	7
	Non	37	49	14
En s'appuyant plus sur l'or et moins sur les monnaies étrangères la Banque nationale réduira notre dépendance vis-à-vis de l'étranger.	Total	35	47	18
	Oui	46	43	11
	Non	31	52	17
Des réserves d'or plus importantes augmentent la crédibilité de la Banque nationale.	Total	33	50	18
	Oui	56	23	21
	Non	25	63	13
Arguments contre		D'accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)
L'augmentation des réserves d'or limite la capacité d'action de la Banque nationale.	Total	60	28	12
	Oui	51	43	6
	Non	68	23	9
Avec l'interdiction de vendre de l'or il est plus difficile pour la Banque nationale de garantir la stabilité du franc suisse.	Total	56	29	15
	Oui	47	41	12
	Non	63	25	13
L'or n'est pas un placement sûr, car son cours subit de fortes fluctuations.	Total	50	41	10
	Oui	46	48	6
	Non	53	39	8
<p>* Données pondérées selon le résultat du vote. Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture : 44% de tous les votants (60% des personnes qui ont voté Oui ; 37% de ceux/celles qui ont voté Non) étaient d'accord avec le premier argument, 42% [33% des personnes qui ont voté Oui et 49% de ceux/celles qui ont voté Non] l'ont rejeté et 14% [7% ; 14%] n'ont pas pu se décider. n Total des votants qui ont répondu = 1027 à 1034. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 30.11.2014.</p>				

5. DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats de l'étude VOX 117 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 30 novembre 2014. L'institut gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique et relations internationales de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par interviews téléphoniques, d'une durée moyenne d'environ 25 minutes (16% des interviews ont duré plus de 30 minutes, et presque 34% ont duré moins de 20 minutes), conduites par 101 intervieweurs à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable depuis une deuxième ligne téléphonique.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1504 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques (suivant un classement proportionnel sur la base des statistiques officielles de 2000), ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon le « principe de la date de naissance ») : 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée).⁷

Comme toujours, le taux de participation est surestimé dans l'enquête (+20%). Les résultats du vote tels que mesurés dans le sondage s'écartent également du résultat effectif. La différence s'élève à -6 points de pourcentage de Oui pour l'initiative sur les forfaits fiscaux, -11 points de pourcentage de Oui pour l'initiative Ecopop et -10 points de pourcentage de Oui pour l'initiative sur l'or. Pour les analyses de la participation, respectivement du comportement de vote, nous donc avons appliqué des facteurs de pondération, afin de faire coïncider les résultats mesurés dans l'enquête avec les résultats réels. Fournis par gfs.bern, ces facteurs de pondération sont inclus dans les analyses VOX et prennent en compte la distribution des réponses selon la région linguistique. En ce qui concerne la participation, les données sont pondérées par classe d'âge et pour les trois communautés linguistiques, sur la base de résultats réels de participation mis à disposition par le canton de Genève, par le canton du Tessin (sélection de communes) et par la ville de St-Gall.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1504 personnes nous donne une marge d'erreur de $\pm 2.6\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. Lorsque la taille de l'échantillon est plus petite (p.ex. lorsqu'un grand nombre de données manquantes affectent une analyse ou lorsque celle-ci n'est que conduite sur une partie de l'échantillon), cette marge d'erreur augmente. Lorsque l'écart entre les valeurs en pourcent est plus grand, par exemple lors d'un résultat de 70:30, la marge d'erreur diminue. La prudence est toujours de mise dans

⁷ Pour plus de précisions, se référer au rapport technique du gfs.bern.

l'interprétation des données là où la taille des échantillons est réduite et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer: la valeur 1 est obtenue s'il y a corrélation parfaite entre deux variables, la valeur 0 est obtenue si la corrélation est inexistante. Dans l'ensemble des tableaux, des résultats entre parenthèses signalent des catégories qui comprennent moins de 50 observations; dans de tels cas, l'interprétation doit être faite avec prudence.

P.P.

CH – 3001 Bern
Post CH AG